

Forest, commune hospitalière – interpellation du 28 novembre

Cher.e.s membres du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les échevins,

Monsieur le Bourgmestre,

Cher.e.s Forestois et Forestoises,

L'interpellation que nous vous adressons aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une large campagne menée à l'échelle de la Fédération Wallonie - Bruxelles intitulée « Communes hospitalières ». Elle touche peu à peu toutes les communes. De nombreux conseils communaux ont été ou seront d'ici peu appelés à se pencher sur la question de l'accueil des migrants et de la mise en œuvre des droits, quels que soient leur nationalité ou leur statut.

Les citoyennes et citoyens de Forest et les associations forestoises actives dans la défense des droits fondamentaux des migrants, particulièrement interpellés par les situations de pauvreté de Belges et de migrants dans leur commune, souhaitent que celle-ci s'engage encore plus résolument dans l'élaboration d'un véritable vivre ensemble dans lequel tous les habitants de Forest auront leur place.

Si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales et que l'intégration est une compétence régionale, les collectivités locales sont néanmoins des acteurs clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des migrants.

Celles-ci peuvent créer un cadre qui permette de sensibiliser leur population et d'améliorer l'accueil et le séjour des migrants qui résident sur leur territoire. Les migrants - quel que soit leur statut de séjour (demandeurs d'asile, réfugiés ou sans papiers) - doivent être considérés comme des citoyens comme les autres et doivent pouvoir jouir de leurs droits afin de participer pleinement à la vie locale.

Nous sommes conscients que la commune de Forest, entraînée par des initiatives citoyennes de solidarité, s'efforce déjà de valoriser sa diversité culturelle et cherche des solutions fondées sur l'égalité de droits.

Mais nous pensons que seule une motion forte qui envoie un message tant à la population qu'à l'extérieur, relayée par celles et ceux qui le peuvent vers les échelons régionaux ou fédéraux, permettra de construire un avenir commun meilleur encore, de donner une vie plus digne aux migrants de Forest et de refuser le repli sur soi.

C'est pourquoi nous vous interpellons pour vous demander de voter une motion forte.

Nous vous demandons de prendre les engagements suivants :

SENSIBILISER la population sur les migrations et l'accueil de l'autre

- mettre en place une formation initiale et continue des personnels communaux et de la police locale en contact avec le public aux droits des étrangers et sensibiliser aussi l'ensemble des personnels à la diversité et au respect de l'autre.
- sensibiliser les élèves des écoles communales, les organisations de jeunesse et les groupes actifs à la question spécifique de l'accueil des migrants, de leurs droits, des difficultés qu'ils rencontrent ici, des situations qu'ils ont vécues et des risques qu'ils ont pris.
Donner à tous des éléments objectifs pour reconsidérer leurs éventuels préjugés et donner plus d'outils techniques qui leur permettent d'orienter les migrants dans la commune.
- promouvoir, dans les centres culturels communaux, la diversité culturelle présente sur la commune. Organiser et soutenir d'autres occasions de rencontres entre toutes les populations de la commune.
- soutenir les initiatives citoyennes et tous les bénévoles qui viennent en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune
- imaginer une fête communale large et participative sous le signe de l'hospitalité et de la rencontre pour faire connaître les engagements de la commune.

Pour améliorer l'accueil

- maintenir des guichets, des plages horaires et un nombre de prestataires qui donnent le temps d'assurer une information complète sur les services et aides offerts par la commune à destination de tous les résidents qu'ils soient Belges, étrangers européens ou extra-européens, avec ou sans papiers.
- mettre à disposition l'information existante sur les services dans les langues utilisées par les migrants
- faciliter l'utilisation de l'interprétariat social par les fonctionnaires de l'état civil.
- faire en sorte que les documents administratifs soient délivrés gratuitement ou à des prix accessibles aux plus démunis et, tant que possible, fournis sur internet aux associations.
- assurer un service de médiation auquel la population, étrangère ou non, peut faire appel en cas de difficultés rencontrées

Pour une information de qualité

- organiser des séances d'information et mentionner dans le Forest/Vorst Info les services et associations qui peuvent aider les nouveaux arrivants de toutes origines à s'intégrer dans la commune. Chaque habitant pourrait ainsi aiguiller les autres vers les services adéquats.

- délivrer une information claire et précise concernant les droits de chacun (Aide Médicale Urgente, demande de régularisation, scolarité des enfants, aide juridique, mariage, ...)
- informer les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail

Le respect des procédures et des droits

- veiller au respect des délais légaux fixés pour toute démarche administrative ou juridique et veiller à une transmission efficace et rapide vers les autres administrations. (entre autres l'Office des étrangers et les régions).
- respecter les compétences communales et ne pas exiger de conditions supplémentaires non prévues par la loi (par exemple le certificat de coutume en cas de mariage, ...)
- être vigilant dans les procédures de radiation et faciliter la procédure de réinscription par la commune
- respecter le droit à la vie privée et familiale lors de l'enregistrement des déclarations de mariage ou de cohabitation et de reconnaissance de paternité.

Pour favoriser l'intégration des migrants

- donner une information complète sur les parcours d'intégration via des séances à la Maison de l'Emploi notamment.
- systématiser l'orientation vers les cours de Français Langue Etrangère et trouver les moyens de les rendre accessibles aux sans - papiers. Soutenir davantage la mission de la Cohésion Sociale.
- susciter et soutenir l'intégration socio-professionnelle des migrants via les organismes communaux compétents (missions locales, bureaux d'aide aux entrepreneurs) et orienter vers les organismes régionaux compétents (VDAB, Actiris, FOREM et guichets entreprise)
- enjoindre les travailleurs sociaux et les agents de la commune à toujours interpréter les lois de la manière la plus avantageuse qui soit pour chaque personne.
- communiquer une information correcte et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage ou cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune et s'assurer que les étrangers les comprennent.

En ce qui concerne l'accueil spécifique des réfugiés et des sans papiers

- dans le cadre de la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière, assurer un accompagnement personnalisé et l'aide à la réinstallation.
- Nous souhaitons que l'ILA puisse bénéficier d'un assistant social qui peut prendre le temps d'un accompagnement vraiment personnalisé.
- prêter une attention toute particulière aux Mineurs Non Accompagnés (MENA).

- favoriser leur intégration scolaire comme celle de tous les réfugiés.
(Dispositifs Daspa suffisants).
- permettre aux jeunes sans - papiers scolarisés d'achever, au -delà de 18 ans, la scolarité secondaire commencée et de voir leurs diplômes homologués.
- prendre en charge, pour les moins nantis, les frais scolaires obligatoires.
- informer la population locale de la possibilité de devenir tuteur pour les MENA
- maintenir un accès de qualité pour la carte d'aide médicale d'urgence et obtenir qu'elle soit élargie aux soins dentaires et ophtalmologiques.
- assurer la prise en charge de la première consultation médicale
- faciliter l'inscription de tous, y compris des sans-papiers, aux activités culturelles ou sportives : création d'un PASS communal distribué par le CPAS ou les associations qui permet d'accéder aux bibliothèques, écoles de devoirs, clubs sportifs et de loisirs de la commune en général.
Ouvrir aux sans - papiers âgés les centre de jour, clubs de séniors et les homes.

Concernant les contrôles et possibles arrestations

- bien annoncer les motifs de convocation dans les courriers adressés par les communes aux sans - papiers, (selon l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans son arrêt Conka contre la Belgique en 2002.)
- faire respecter l'article 15 de la Constitution sur le principe d'inviolabilité du domicile et ne procéder à aucune arrestation sans mandat du juge au domicile d'une personne sans-papier, s'assurer que les policiers communaux n'utilisent pas de ruses pour contourner ce principe fondamental.
- lors d'une plainte déposée par une personne sans-papier, faire primer son statut de victime et lui permettre de venir, en toute confiance dans la police de proximité, dénoncer les infractions commises.
- enjoindre la Police locale à ne pas procéder à des arrestations, uniquement sur la base de l'irrégularité de leur séjour, des enfants ou familles sans - papiers sur le chemin de l'école ou aux abords des écoles, des lieux de culte et des occupations et dans les transports publics.
- de ne pas fonder les opérations de contrôle d'identité sur base d'un profilage ethnique
- de ne pas procéder, sur ordre de l'Office des Etrangers, à l'arrestation de personnes en procédure de regroupement familial et/ou qui ont des enfants résidant sur le territoire communal.

Pour une politique de logement

- sensibiliser les propriétaires de biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement et les sensibiliser à l'intérêt des Agences Immobilières Sociales (AIS) et d'associations qui soutiennent des baux précaires.
- développer une liste « bis » de demandes de logement social qui permettra, une fois les permis de séjour acquis ou le statut régularisé, de se retrouver sur la liste par ordre de demande. Encourager les AIS à appliquer cette même règle.
- utiliser en faveur du droit au logement l'ordonnance régionale de réquisition des bâtiments vides privés qui a déjà été utilisée déjà par les Bourgmestres d'Etterbeek et de Bruxelles - Ville dans le cadre du besoin de logement des sans - papiers structurés en collectif.
- soutenir des initiatives d'accès au logement digne quelle que soit la situation de séjour. La Convention des Droits de l'Homme ne lie ce droit à aucune condition de nationalité.
- demander aux agents qui effectuent la visite domiciliaire de faire la différence entre colocataires et cohabitants. Etre colocataires ne signifie pas forcément une prise en charge financière mutuelle et ne devrait pas avoir d'incidence sur les allocations.
- soutenir les éventuelles occupations collectives de personnes, avec ou sans papiers, présentes sur le territoire communal ou, le cas échéant, trouver une alternative de logement de moyen à long terme pour les occupants.
- garantir l'accès aux hébergements d'urgence y compris aux personnes sans papiers et aux familles.

Enfin, nous souhaitons que soit mise en place **une équipe de suivi régulier des engagements** que vous voudrez bien prendre et de leur adaptation au cours du temps. **Cette équipe rassemblerait**, idéalement, à la fois des représentants de la commune et des membres d'associations qui travaillent sur le terrain à Forest.

Pourriez - vous, Monsieur le Bourgmestre et membres du collège et du conseil, nous faire part de votre sentiment quant à cette motion et dans quel délai et quelle mesure vous pourriez l'adopter.

Merci pour l'attention que vous nous avez déjà portée aujourd'hui.

Le groupe « Commune Hospitalière » de Forest.